



Fiche N° 3

Construction ou extension d'un bâtiment fonctionnel communal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** pour la construction ou extension d'un bâtiment fonctionnel communal. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations sur le bureau d'études

Nom du bureau
d'études :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

2. Informations concernant le bâtiment

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Date de l'autorisation
de bâtir :

Type de
l'infrastructure :

Performance
énergétique :

Classe de performance énergétique A+

Classe d'isolation thermique A+

3. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Coûts du bâtiment

(gros œuvre fermé y compris
l'enveloppe isolée) :

€

Coûts de la ventilation :

€

4. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique** (entre autre de la disposition que le bâtiment sera construit tel que décrit dans le certificat de performance énergétique et le calcul de la performance énergétique ;
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

5. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Autorisation de bâtir

Copie du certificat de performance énergétique (CPE) conformément au règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments (partie « Certificat » et « Documentation du Calcul »)

Étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, environnementaux et économiques - approvisionnement en énergie conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments